

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt six Le 16 février à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 09 Février 2026
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. MOUSSEAU Philippe. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, par l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire,

Considérant l'offre faite par la Caisse d'Epargne en date du 28 janvier 2026 pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 150 000 €,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Hautefort décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Hautefort décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : **150 000 Euros**
- Durée : **12 mois**
- Taux d'intérêt applicable : **€STER + marge de 0,50 %**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- | | |
|---|---|
| - Périodicité de facturation des intérêts : | Chaque mois civil, à terme échu |
| - Frais de dossier : | 300 EUROS |
| - Commission d'engagement : | NEANT |
| - Commission de gestion : | NEANT |
| - Commission de mouvement : | NEANT |
| - Commission de non-utilisation : | 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts |

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

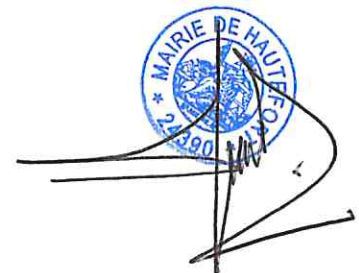
Article-3

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 16/02/2026
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026